



CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'AUDIOVISUEL



Charte

Sur la place

des personnes en situation de handicap
sur les chaînes de radio et de télévision



Version FALC



Introduction

Le CSA est le Conseil supérieur de l'audiovisuel.

L'audiovisuel ce sont les chaînes de radio et de télévision.

Le CSA vérifie que les chaînes de radios et de télévision respectent les règles de l'audiovisuel.

Par exemple, le CSA fait en sorte que les programmes représentent toute la population française.

Le CSA, les chaînes de radio et de télévision et le Gouvernement ont décidé de créer une Charte sur la place des personnes en situation de handicap dans les programmes des chaînes de radio et de télévision.

Une Charte, c'est un texte signé.

Les personnes qui signent la Charte s'engagent à respecter ce qui est écrit.

La Charte sur la place
des personnes en situation de handicap
sur les chaînes de radio et de télévision est écrite
en Facile à lire et à comprendre.

Le Facile à lire et à comprendre est une méthode pour écrire
des textes simples et pour que tout le monde comprenne.



Cette Charte est validée en Facile à lire et à comprendre par Anne Brasier et Catherine Roverso.

Cette Charte est écrite en Facile à lire et à comprendre par l'agence IDETIC et Marie Girardot-Viry.

© European Easy-to-Read Logo: Inclusion Europe



1 Mieux voir le handicap

Une meilleure place du handicap et des personnes en situation de handicap sur les chaînes de radio et de télévision.

Les personnes qui signent la Charte s'engagent à :

- Inviter les personnes en situation de handicap dans tous les types de programme des chaînes de radio et de télévision : programmes d'information, programmes de fiction (films)...

- Prendre en compte tous les types de handicap : mental, moteur, auditif, visuel, cognitif, psychique, polyhandicap.



- Parler du handicap tout au long de la vie : de l'enfance à la fin de vie.



Pour respecter les engagements du point 1, les chaînes de radio et de télévision envoient chaque année une lettre d'engagements au CSA.

Dans cette lettre d'engagements, les chaînes de radio et de télévision expliquent comment elles vont montrer le handicap sur leur chaîne.



2

Inclure les personnes en situation de handicap

Les personnes en situation de handicap sont comme tout le monde. Elles interviennent sur tout type de sujet : l'économie, la politique, la culture, les loisirs, les voyages...

Les personnes qui signent la Charte s'engagent à :

- Demander aux personnes en situation de handicap d'intervenir comme des témoins, des citoyens ou des experts, sur tous les programmes, au-delà de leur handicap.

- Proposer plus de personnages en situation de handicap dans les fictions (films).

Les personnages ne doivent pas être réduits à leur handicap.



- Créer des personnages principaux et des héros en situation de handicap dans les fictions, même si l'histoire ne parle pas de handicap.



Le CSA va créer un baromètre de la diversité pour vérifier les engagements du point 2.

Le baromètre de la diversité calcule combien il y a de personnes en situation de handicap dans les programmes des chaînes de radio et télévision.



3 _____ Changer le regard sur le handicap

Présenter le handicap de façon positive et inclusive.

Les personnes qui signent la Charte s'engagent à :

- Créer des programmes d'information et de connaissance sur le handicap, (par exemple dans les journaux télévisés, les magazines ou les documentaires).

Les programmes sur le handicap doivent considérer les personnes en situation de handicap comme tout le monde.

- Parler des réussites personnelles des personnes en situation de handicap, dans tous les types de programmes, pour que les jeunes aient des modèles.

- Donner la parole sur le thème du handicap aux accompagnants, aux professionnels de santé, aux associations, aux élus, aux pouvoirs publics (Mairie, Conseil départemental...).
Pour permettre aux téléspectateurs de mieux comprendre le handicap et de changer leur regard.

Pour respecter les engagements du point 3, les chaînes de radio et de télévision doivent donner des preuves de la place des personnes en situation de handicap sur leur chaîne.

Les preuves doivent être écrites dans le rapport annuel que les chaînes de radio et de télévision envoient au CSA chaque année. Le rapport annuel est un texte qui détaille toutes les activités de l'année.



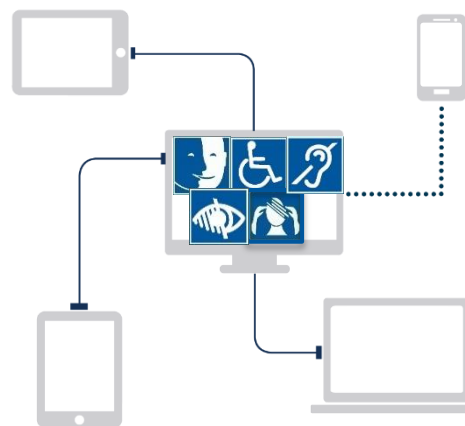
4 Partager les bonnes pratiques

Les chaînes de radio et de télévision discutent de leurs bonnes pratiques sur le handicap.

Le CSA s'engage à :

- **Créer une plateforme électronique** pour les chaînes de radio et de télévision qui ont signé cette Charte. La plateforme électronique permet de discuter sur les bonnes pratiques par rapport au handicap.

Sur la plateforme électronique, le CSA va partager un lexique, une liste de mots, pour parler du handicap.



- **Créer un Comité de rédaction** avec le Gouvernement, le Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées (CNCPH), les associations de personnes handicapées, les accompagnants et les chercheurs des universités.

Le Comité de rédaction permet de mieux comprendre les attentes des personnes en situation de handicap et de leurs proches. Les chaînes de radio et de télévision peuvent ensuite proposer des programmes adaptés à leurs attentes.



5 Tester les résultats

Tester les résultats de la Charte sur la place des personnes en situation de handicap sur les chaînes de radio et de télévision.

Le CSA s'engage à :

- Faire un test chaque année à partir des lettres d'engagements des chaînes de radio et de télévision.
- Ecrire un exposé chaque année sur la place des personnes en situation de handicap dans les programmes des chaînes de radio et de télévision. L'exposé est donné au Gouvernement.
- Organiser chaque année une réunion avec les chaînes de radio et de télévision qui ont signé la Charte. La réunion permet de discuter de la place des personnes en situation de handicap dans les programmes des chaînes de radio et de télévision.



**Fait à Paris,
Le mardi 3 décembre 2019**

Charte signée par :

Le Conseil supérieur de l'audiovisuel
Monsieur Roch-Olivier Maistre,
président

Le secrétariat d'État auprès
du Premier ministre,
chargé des Personnes handicapées
Madame Sophie Cluzel,
secrétaire d'État

Le ministère de la Culture,
Monsieur Franck Riester,
ministre

Le Conseil National Consultatif
des Personnes Handicapées
Madame Dominique Gillot,
présidente



Et les chaînes de radio et de télévision :

Groupe France Télévisions
Madame Delphine Ernotte Cunci,
présidente-directrice générale

Groupe Radio France
Madame Sybille Veil,
présidente-directrice générale

Groupe France Médias Monde
Madame Marie-Christine Saragosse,
présidente-directrice générale

Groupe TF1
Monsieur Gilles Pélisson,
président-directeur général

Groupe M6
Monsieur Nicolas de Tavernost,
président du directoire

Groupe Canal Plus
Monsieur Maxime Saada,
président du directoire

Groupe NRJ
Monsieur Jean-Paul Baudecroux,
président fondateur

Groupe NextRadio
Monsieur Alain Weill,
président



Lagardère News
Madame Constance Benqué,
vice-présidente

Groupe L'Équipe
Monsieur Jean-Louis Pelé,
directeur général

Syndicat des radios indépendantes
(SIRTI)
Monsieur Alain Liberty,
président

OCS
Monsieur Serge Laroye,
président

The Walt Disney Company France
Madame Hélène Etzi,
présidente

Trace TV
Monsieur Xavier Spender,
directeur général

Game One
Monsieur Thierry Cammas,
président-directeur général



DIVERSITÉ
ÉGALITÉ

www.csa.fr